

VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 890 000 euros
Siège social : 3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

893 389 296 RCS LA ROCHELLE

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS **DU 23 DECEMBRE 2025**

LES SOUSSIGNES :

- **La société APRAXIA INVESTISSEMENT**, représentée par son Président Monsieur Christophe POT, titulaire de 36000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Louis-Guillaume BLANC**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Romain BLANCHET**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **La société BP INVESTISSEMENT**, représentée par son Président, Monsieur Bruno POURTALE, titulaire de 24000 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Florie CABIRO-BLANCHET**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Sandrine CALANDRE**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- **La société CAJUAR**, représentée par sa Présidente Madame Carole LEJAS, titulaire de 60000 parts sociales en pleine propriété,
- **La société CLH FINANCIERE CONSEILS**, représentée par son Président Monsieur Cédric LHOTE, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur David DECOURS**, titulaire de 18232 parts sociales en pleine propriété,
- **La société DIVA**, représentée par son Président Monsieur David DECOURS, titulaire de 17768 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Eliane DULAC**, titulaire de 24000 parts sociales en pleine propriété,
- **La société EG DEV**, représentée par son gérant, Monsieur Eric GUILLEN, titulaire de 59 998 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Jeanne GAYE**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Guillaume TARDY**, titulaire de 4000 parts sociales en pleine propriété,
- **La société JASG INVESTISSEMENT**, représentée par son Président Monsieur José GONCALVES, titulaire de 24000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Cédric LHOTE**, titulaire de 16000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Patrick PAPON**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- **La société VB ASSOCIES**, représentée par son Gérant, Monsieur Franck HUYGHE, titulaire de 60000 parts sociales en pleine propriété,

- **La société BC FINANCIERE**, représentée par son Gérant Benoit CHAVEROUX, titulaire de 5000 parts en pleine propriété,

Détenant ensemble 389 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et aux dispositions statutaires,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- **Rachat de 48 000 parts sociales en vue de les annuler,**
- **Réduction consécutive du capital social d'une somme de 480 000 euros par diminution du nombre de parts sociales,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance décide la réduction du capital social d'une somme de 480 000 euros, pour le ramener de 3 890 000 euros à 3 410 000 euros, par annulation et rachat par la Société des 48 000 parts de 10 euros chacune, au prix d'environ 20,47 euros par part rachetée.

Ce rachat concerne :

- 24 000 parts sociales appartenant à Madame Eliane DULAC ;
- 24 000 parts sociales appartenant à la société BP INVESTISSEMENT ;

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des parts sociales rachetées sera imputé sur le poste de réserve « **Autres Réserves** ».

La collectivité des associés autorise la réduction du capital social aux conditions visées ci-dessus sans la soumettre à une condition suspensive liée à l'opposition d'éventuels créanciers. Par conséquent, le prix sera payable comptant avant même l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide sous réserve du rachat et de l'annulation des 48 000 parts sociales prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 23 décembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 480 000 euros, pour être ramené de 3 890 000 euros à 3 410 000 euros par rachat et annulation de 48 000 parts sociales."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à trois millions quatre cent dix mille euros (3 410 000 €).

Il est divisé en 341 000 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées et réparties comme suit :

- Monsieur David DECOURS, à concurrence de dix-huit mille deux-cent trente-deux parts, numérotées de 301 769 à 320 000	18 232 parts
- la société DIVA, à concurrence de dix-sept mille sept cent soixante-huit parts, numérotées de 1 à 17 768	17 768 parts
- la société JASG INVESTISSEMENT, à concurrence de vingt-quatre mille parts, numérotées de 17 769 à 41 768	24 000 parts
- la société EG Dev, à concurrence de cinquante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-huit parts, . numérotées de 41 769 à 101 766	59 998 parts
- Madame Sandrine CALANDRE, à concurrence d'une part, numérotée 101 768	1 part
- Monsieur Patrick PAPON, à concurrence d'une part, numérotée 101 767	1 part
- la société VB Associés, à concurrence de soixante mille parts, numérotées de 101 769 à 161 768	60 000 parts
- la société CAJUAR, à concurrence de soixante mille parts, numérotées de 161 769 à 221 768	60 000 parts
- la société APRAXIA INVESTISSEMENT, à concurrence de trente-six mille parts, numérotées de 221 769 à 257 768	36 000 parts
- Monsieur Cédric LHOTE, à concurrence de seize mille parts, numérotées de 320 001 à 336 000	16 000 parts
- la société CLH FINANCIERE CONSEILS, à concurrence de huit mille parts, numérotées de 336 001 à 344 000	8 000 parts
- Monsieur Romain BLANCHET, à concurrence de huit mille parts, numérotées de 368 001 à 376 000	8 000 parts
- Madame Jeanne GAYE, à concurrence de huit mille parts, numérotées de 376 001 à 384 000	8 000 parts
- Madame Florie CABIRO-BLANCHET, à concurrence de huit mille parts, numérotées de 392 001 à 400 000	8 000 parts
- Monsieur Guillaume TARDY, à concurrence de quatre mille parts, numérotées de 400 001 à 404 000	4 000 parts
Monsieur Louis-Guillaume BLANC, à concurrence de huit mille parts, numérotées de 404 001 à 412 000	8 000 parts
La société BC FINANCIERE, à concurrence de cinq-mille parts, numérotées de 412 001 à 417 000	5 000 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social,	
TROIS CENT QUARANTE ET UNE parts,	341 000 parts

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de procéder au rachat des parts sociales, de payer le prix comptant et de constater dans un acte unique le rachat et l'annulation des parts rachetées, ainsi que la réalisation définitive de la réduction de capital et de la modification des statuts.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

**La Société APRAXIA INVESTISSEMENT
M. Christophe POT**

M. Louis-Guillaume BLANC

M. Romain BLANCHET

**La Société BP INVESTISSEMENT
M. Bruno POURTALE**

Mme Florie CABIRO BLANCHET

**La Société CAJUAR
Mme Carole LEJAS**

Madame Sandrine CALANDRE

**M. Cédric LHOTE
A titre personnel et pour la Société CLH
FINANCIERE CONSEILS**

**M. David DECOURS
A titre personnel et pour la société DIVA**

**La Société JASG INVESTISSEMENT
M. José GONCALVES**

Mme Eliane DULAC

**La Société EG DEV
M. Eric GUILLEN**

Mme Jeanne GAYE

Monsieur Patrick PAPON

**La Société VB ASSOCIES
M. Franck HUYGHE**

M. Guillaume TARDY

**La Société BC FINANCIERE
M. Benoit CHAVEROUX**